

MOTS DES COPRESIDENTS

(Suite AGE 22/11/2025)

Le 22 novembre 2025 a eu lieu une assemblée générale extraordinaire (AGE) au sein de l'ACSSQ. Cette AGE, voulu par le conseil d'administration (CA), comportait deux résolutions.

La première portait sur le changement des statuts de l'association afin d'intégrer l'évolution de sa communication interne et externe. Cette évolution se résumant par un changement de nom. Le nom de CONVERGENCE, validé par le bureau et le CA, a été proposé aux adhérents après un exposé reprenant le cheminement de ce processus sur les 3 dernières années.

La seconde résolution proposait quant à elle l'évolution de l'adhésion à l'association et aux tarifs des cotisations en intégrant les modifications sociétales que sont les familles recomposées.

Si la deuxième résolution a reçu une large majorité en sa faveur, la première résolution a subi un fort rejet.

La coprésidence a pris acte du résultat de ces votes et par la même la défiance de la part des adhérents envers le travail réalisé.

Ce choix des adhérents est en incohérence avec les données recueillies lors des ateliers de co-construction réalisés dans l'évaluation des besoins du territoire. Ce rejet invalide les nombreuses étapes de construction de notre Projet Social sur les besoins identifiés pour dynamiser le Guillestrois-Queyras.

D'autre part la coprésidence dans son rôle de force de proposition sur les mandats qui lui ont été confiés, a proposé la création d'une réflexion sur l'aménagement et l'évolution des bâtiments de l'association. Devant le procès d'intention dont elle a été victime, la coprésidence a mis en attente ce chantier essentiel pour l'association.

Là où la gouvernance de l'ACSSQ voulait une évolution novatrice en préparant l'avenir ; en proposant une association forte et incontournable, la réponse a été la volonté de rester dans une zone de confort, refusant de relever les défis qui nous font face.

La preuve en est que les adhérents ont exprimé une vision conservatrice et identitaire, manifestant leur volonté de rester ancrés dans leur passé et leur territoire. Ils ont ainsi refusé l'opportunité qui leur était offerte de faire évoluer nos statuts associatifs.

Cette posture confirme l'incapacité de l'ACSSQ à se renouveler et à s'adapter aux enjeux actuels. Elle renforce l'image d'une institution figée dans ses pratiques, incapable d'attirer de nouveaux publics, en particulier la jeunesse. Ce refus va directement à l'encontre des efforts engagés pour moderniser notre communication et dynamiser l'association.

Les adhérents, par ce vote, ont envoyé un message vers la gouvernance. Celle-ci va devoir se remettre en question mais aussi vers les adhérents eux-mêmes qui devront mobiliser de nouvelles personnes pour pourvoir au départ inévitable des bénévoles en charge de la gouvernance actuelle.

Les coprésidents, ayant failli au mandat que les adhérents leur avaient confié lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2025, ont assumé leurs responsabilités en présentant leur démission au conseil d'administration le 4 décembre 2025.

Les démissions seront effectives lors du conseil d'administration du 15 décembre 2025, au cours duquel sera désigné un nouveau bureau. Conscients des enjeux et soucieux de préserver la continuité et la sérénité des travaux, les coprésidents souhaitent donc, sans attendre la prochaine assemblée générale, garantir à l'association les moyens nécessaires pour répondre aux défis qui se présentent, dans un esprit de responsabilité, sans polémique ni clivage.

En s'inscrivant dans le processus démocratique, les coprésidents souhaitent par leurs démissions, permettre aux adhérents le changement d'orientations et de perspectives et d'ainsi permettre à l'ACSSQ de se projeter rapidement dans l'avenir.

Pour conclure nous espérons que le bureau nouvellement désigné réaffirmara son engagement à agir dans le respect des décisions votées par les instances compétentes. Qu'il s'engagera à exercer ses fonctions avec loyauté, transparence et impartialité, en veillant à ce que chaque action soit conforme aux statuts. Ce devoir de loyauté constitue un pilier essentiel pour maintenir la confiance, assurer la cohésion et garantir la bonne gouvernance de l'association.

Les coprésidents de l'ACSSQ

DEBRUNE Eric

RUFFONI Eloïc

SEROR Jean-Pierre